

analyse en 2012.

Dans le cas de la Belgique, les trois Régions (*) avaient estimé qu'il n'était pas nécessaire de placer à chaque fois des compteurs intelligents d'ici à l'échéance fixée. Elles trouvaient davantage pertinent de plutôt choisir l'installation en fonction des besoins des consommateurs. Par ailleurs, leurs analyses démontraient qu'un déploiement important n'aurait pas été rentable. Selon elles, il aurait coûté plus qu'il n'aurait rapporté.

(*) Région Wallonne, Région Flamande et Région de Bruxelles-Capitale.

PARIS A REJETÉ LINKY

En 2011, la Ville de Paris a adopté un vœu rejetant l'installation des compteurs électriques communicants. Les élus regrettaient alors un manque de concertation et demandaient que le gouvernement réexamine le dossier. La Mairie de Paris remet en cause les bénéfices du compteur électrique Linky. A l'origine du vote, les élus Verts regrettent cette décision prise sans concertation avec les collectivités locales et les propriétaires des réseaux électriques. Ils ont des doutes sur la réalité des avancées promises par ces nouveaux équipements. Et craignent que ce changement de technologie ne soit l'occasion d'alourdir la facture des consommateurs, en leur faisant payer l'accès à leurs données de consommation. Les élus craignaient aussi pour la préservation de la vie privée et de la liberté des citoyens. Ils souhaitaient obtenir des garanties sur la non utilisation des données concernant leur consommation électrique par des tiers.

A MARSEILLE, DANS LE 15^E, LE COURANT NE PASSE PAS

Plus près de chez nous, les mêmes causes produisent les mêmes effets. C'est le cas dans la fédération des CIQ du 15^e arrondissement de Marseille, qui dans un numéro spécial de son journal, titre en première page : "Compteurs Linky, suspendons la pose immédiatement dans nos quartiers !" Un message adressé aux habitants mais aussi à la mairie de secteur et à la mairie centrale. Plus loin, les auteurs précisent leur exigence de suspension, "tant que les études d'impact nécessaires ne seront pas terminées et que les citoyens n'auront pas clairement le choix." Les CIQ mettent l'accent sur le niveau des champs magnétiques haute fréquence qui selon eux, "va fortement aug-



Gérald Marletti et Denis Palacin, de la fédération des CIQ du 15^e arrondissement de Marseille.

menter dans le voisinage des installations. Le réseau de distribution n'étant pas blindé, une part importante de l'énergie injectée va rayonner sous forme d'ondes radio sur tout le réseau porteur et donc dans nos habitations." Dans ces quartiers du Nord de Marseille, on redoute un "système qui représente une violation de la vie privée et des libertés" et la crainte est également vive de voir grimper le montant des factures de l'utilisateur.

AIX SAISIT LE SMED-13

La maire d'Aix-en-Provence Maryse Joissains s'est adressée au Président du SMED-13 (Syndicat Mixte d'Énergie du Département) en octobre dernier, lui demandant solennellement d'agréger toutes les communes adhérentes autour d'une même décision : "L'interdiction de pose des compteurs Linky sur tout le territoire du SMED-13, dans l'attente des éléments demandés à madame la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, de nature à faire toute la lumière sur cette affaire." Cette dernière assurait alors un avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) pour novembre 2016... Qui en réalité ne sera connu que courant 2017. Du coup, un doute taraude madame la maire : "Ces compteurs seraient-ils si intelligents qu'ils déjouent toutes les prévisions des ministres, au point de faire différer les décisions au-delà des élections ?"



La Penne

HORS SÉRIE

MARS 2017 • GRATUIT

Compteur Linky : intelligent ou machiavélique ?

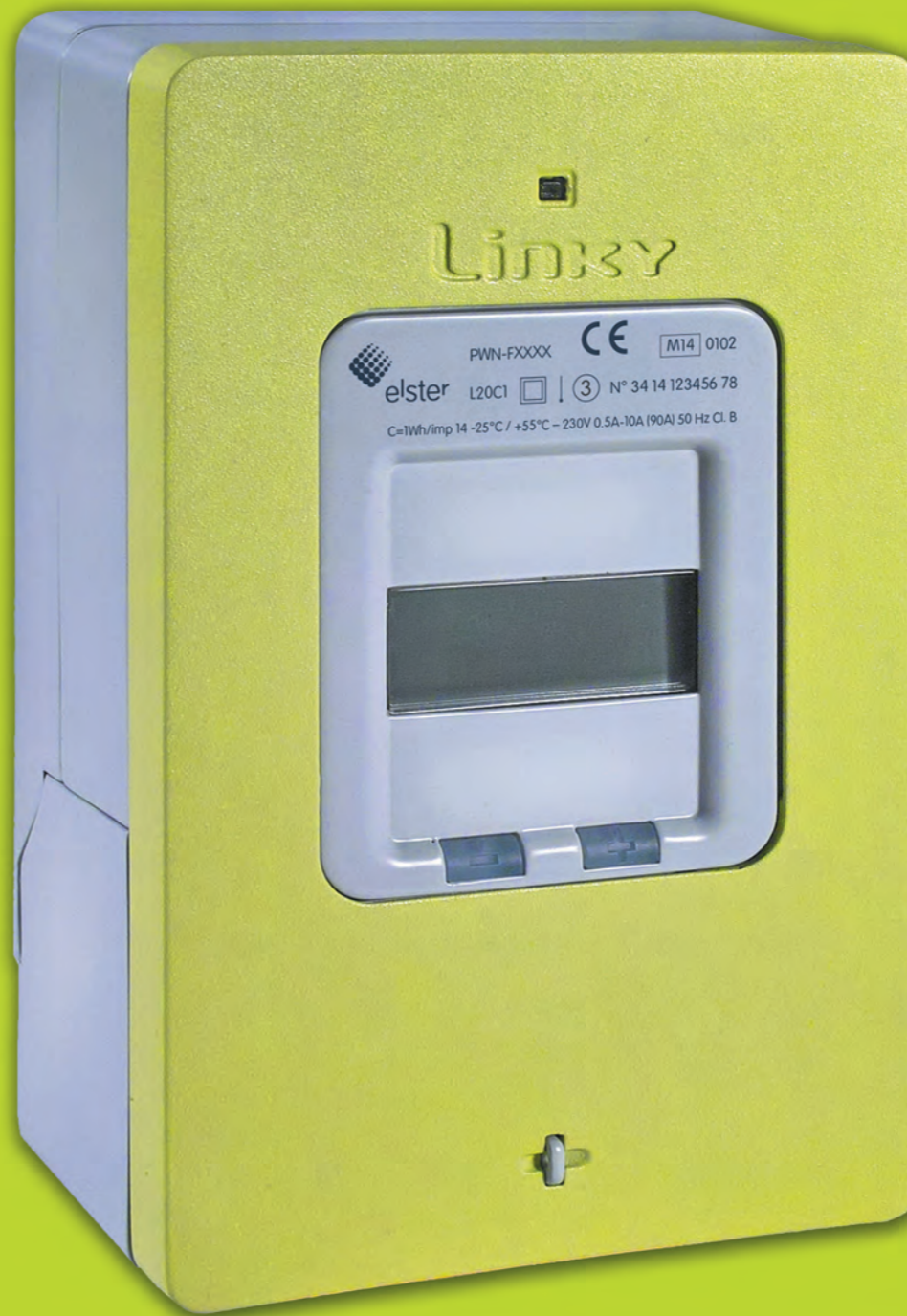


Le principe de précaution, tout simplement !

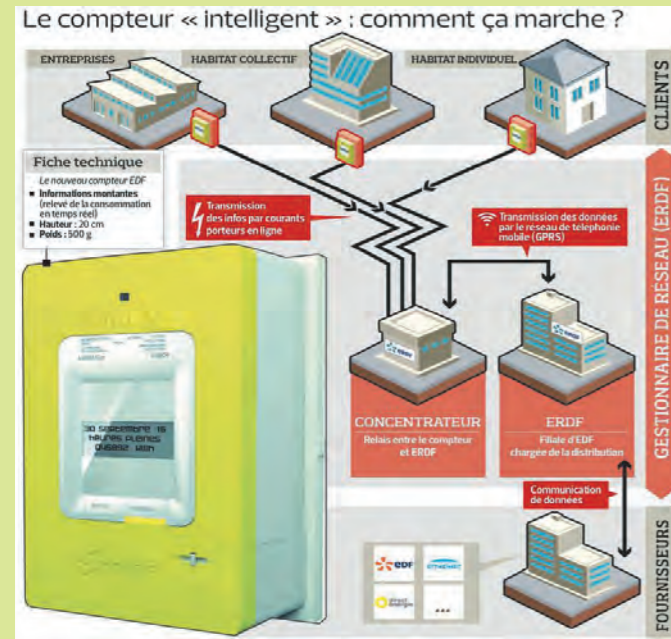
D'ici 2021, ERDF/ENEDIS entend procéder à l'installation de 35 millions de compteurs Linky pour remplacer nos compteurs électriques actuels. L'information n'est pas nouvelle, et depuis quelques années elle défraie la chronique en raison d'inquiétudes, de doutes, d'interrogations à ce jour sans réponses claires. Depuis 2015, le déploiement de ce dispositif se poursuit - sans aucune concertation préalable tant auprès des collectivités locales que des usagers - sur l'ensemble du territoire national, et amplifie réticences, voire refus, de cette nouvelle génération de compteurs dits "communicants" ou encore "intelligents". De plus en plus nombreux, des associations, des collectifs citoyens, des organisations de défense de consommateurs, des élus soulèvent les conséquences possibles en termes de santé publique, d'impact financier sur nos factures, de nécessaire confidentialité des données susceptibles d'être enregistrées par ces compteurs. De leur côté, en l'absence d'informations suffisantes et officielles, plus de 300 communes ont à ce jour délibéré pour demander de surseoir à la généralisation des compteurs Linky sur leur territoire. Tous expriment une exigence commune : appliquer tout simplement le sage principe de précaution, visant les risques dont ni l'ampleur ni la probabilité ne peuvent être calculés avec certitude, compte tenu des connaissances du moment.

Dans ce contexte, soyez assuré que la Majorité municipale saura prendre ses responsabilités.

Votre maire,
Pierre Mingaud.



“Big Brother” chez soi ?



La Ligue des droits de l'Homme estime que les compteurs Linky pourraient présenter des risques pour la vie privée des citoyens. De fait, les nouveaux boîtiers jaunes mesurent en temps réel la consommation d'électricité des foyers et la transmettent directement au fournisseur. Et la LDH craint, dans le contexte de l'état d'urgence, de voir entrer une sorte de “Big Brother” dans les domiciles. Selon l'association, il existe un risque que l'utilisation du compteur puisse être détournée à des fins de surveillance. Car même s'il ne s'agit que d'informations sur la consommation énergétique des foyers, ces données peuvent en dire long.

“Une consommation d'électricité inhabituelle, cela peut permettre de déduire ce que vous faites, à quelle heure vous vous levez ou encore que vous hébergez trois personnes alors que vous êtes censé vivre seul dans votre logement”, explique Maryse Artiguelong, membre de la LDH. L'association demande donc “un moratoire sur le déploiement pour avoir des informations précises, claires”. Détournement de données, renseignements illégaux, la LDH envisage le pire.

De son côté, EDF assure qu'aucune dérive n'est possible. “Il est impossible de savoir à quoi cette consommation correspond. Le compteur Linky est incapable de faire la différence entre les différents appareils de la maison”, explique la Direction. “L'information qui va être récupérée, ce n'est qu'une série de chiffres qui va permettre, une fois par mois, d'avoir une facturation au plus proche de la consommation du client.” Consultée sur le sujet, la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil) a validé le principe du compteur Linky en posant quelques règles. Les données récoltées “ne quittent pas le domicile de l'abonné” et ne sont “pas transmises à des tiers (par exemple les fournisseurs d'énergie ou les sociétés commerciales proposant des travaux d'isolation ou de pose de fenêtres) sans le consentement des abonnés”.

QUELQUES REPÈRES

Une opération à 5 milliards d'Euros

L'implantation des compteurs Linky sur laquelle ERDF travaille depuis près de 10 ans, se fera progressivement et le coût s'élève à plus de cinq milliards d'euros.

20 000 tonnes de déchets en décharge

Pour certains opposants, il y a là “un énorme gâchis” et “un désastre écologique” quand on sait que changer 35 millions de compteurs équivaut à jeter 20 000 tonnes de déchets classés “équipement électrique”. Et de s'interroger : “Pourquoi jeter des compteurs qui fonctionnent avec une espérance de vie de 60 ans, contre 20 ans pour Linky ?”

Un marché juteux

Dans le Figaro du 15 avril 2016, Bernard Lassus – directeur du programme Linky au sein d'ERDF – déclarait qu'à moyen terme, “Le marché des compteurs pourrait dépasser le milliard d'unités”. Le dirigeant ajoute : “Si le développement de ce compteur est aussi suivi c'est parce que nous sommes l'un des plus grands réseaux de distribution au monde”.

6% de postes supprimés d'ici fin 2019 chez EDF

EDF a annoncé 5 000 suppressions de postes dans les trois ans à venir. Le plan de transformation du groupe prévoit une réduction des coûts d'un milliard d'euros entre 2015 et 2019. Dans le même temps, EDF doit engager de très lourds investissements pour rendre son parc français de 58 réacteurs nucléaires plus sûr et plus performant (50 milliards d'ici à 2025), tout en investissant dans les énergies renouvelables, la modernisation des réseaux, le compteur communicant Linky déployé par Enedis.

Tests de dangerosité

Deux organismes indépendants ont effectué des tests sur la dangerosité de Linky. Pour le laboratoire d'essais CEM de Toulouse, le rayonnement des compteurs est similaire à celui des compteurs bleus électroniques. Quant au CRIIREM, organisme indépendant, la recommandation est la suivante : “Se tenir à au moins deux mètres d'un compteur Linky pour n'avoir aucun impact et pour les concentrateurs, la distance recommandée est de cinq mètres”.

Peu de refus chez les usagers mais...

On peut s'opposer à l'installation de ce nouveau compteur et même revenir par la suite sur sa décision. Pour ce qui est des refus, ils ne sont finalement pas si nombreux que cela, 1,4% seulement, ce qui n'est pas très significatif. Encore faut-il que tous les usagers soient bien informés !

L'abonné doit être prévenu 45 jours avant le rendez-vous

ERDF doit obligatoirement envoyer un courrier aux abonnés concernés 45 jours avant la date du rendez-vous pour procéder au changement de compteur. Par ailleurs, la loi de transition énergétique ne sanctionne pas le refus individuel de changer son compteur existant contre un Linky. Il faut le savoir, même si ERDF prévoit de le contourner. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) menacerait de taxer 19 euros HT par mois le relevé manuel des compteurs à tous ceux qui refusent Linky (dont le relevé se fait à distance). Ce qui serait illégal !

Celui par qui le refus est arrivé



Stéphane Lhomme est conseiller municipal de Saint-Macaire en Gironde. animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>, il aime rappeler en préambule qu'il ne vend rien, qu'il n'est candidat à rien, et qu'il agit dans cette affaire uniquement pour contribuer autant que faire se peut à l'intérêt général. Dans son combat contre le déploiement des Linky, Stéphane Lhomme ne lâche pas un pouce de terrain. Sur Internet, il s'adresse aujourd'hui aux particuliers et aux communes, en expliquant comment contourner les écueils

L'ALLEMAGNE A DIT “NON”

Toujours prompt à imposer ses règles au reste de l'Europe, le gouvernement de la chancelière Merkel a décidé de refuser l'implantation des Linky sur son territoire.

Le 9 février 2016, le ministère allemand de l'Économie a annoncé que les compteurs intelligents ne seraient rendus obligatoires que pour les foyers fortement consommateurs d'électricité. Une position à contre-courant des directives de l'Union Européenne en la matière. L'Allemagne n'a jamais vraiment été séduite par le compteur intelligent. Elle assume aujourd'hui sa position, quitte à s'attirer les foudres de l'Union Européenne.

Le 9 février, le ministère allemand de l'Économie et de l'Énergie a confirmé dans son paquet législatif sur les “smart grids” (réseaux intelligents) que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kilowattheures par an seraient contraints d'installer un compteur intelligent. La moyenne annuelle de consommation électrique des foyers allemands ayant été évaluée à 3 500 kWh, on comprend donc que l'obligation d'équipement ne va concerner qu'une minorité de ménages outre-Rhin. Le ministère explique s'être basé sur une analyse coût-avantage de cette technologie, censée renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments en maîtrisant notamment la consommation électrique, de gaz et d'eau. Dans les faits, il a repris les conclusions d'une étude du cabinet d'audit EY (ex. Ernst & Young), mandaté par le gouvernement fin 2013, qui stipule que l'adoption massive de nouveaux compteurs n'est

auxquels ils seraient confrontés en refusant la pose des compteurs communicants.

“Ce mouvement a été momentanément freiné – même s'il progresse toujours – par les procédures lancées en justice administrative par les Préfets et les dirigeants de l'entreprise Enedis”, écrit-il. En effet parmi les quelque 320 délibérations adoptées en France par autant d'assemblées communales, certaines ont été annulées ou risquent de l'être. C'est pourquoi, Stéphane Lhomme a demandé à un cabinet d'avocats spécialisés de travailler sur ce dossier et de mettre au point un nouveau modèle de délibération, que chacun peut trouver gratuitement sur son site ou celui du cabinet Artemisia.

Stéphane Lhomme entend démontrer que contrairement à ce que prétendent Enedis et ses alliés, les compteurs d'électricité restent la propriété de la commune même lorsqu'elle a transféré sa compétence AOD - distribution de l'électricité - à un Syndicat départemental. Et de noter encore “qu'une commune peut toujours quitter un syndicat et, dans ce cas, les compteurs, qui sont des biens dits “de retour”, doivent lui revenir”. Selon lui, “la capacité des élus locaux à protéger leurs administrés et les intérêts des communes est remise en cause de façon générale et tout particulièrement à travers le programme de compteurs Linky”.

LA BELGIQUE FRILEUSE

Les trois Régions estimaient qu'il n'était pas nécessaire de placer à chaque fois des compteurs intelligents d'ici à l'échéance fixée.

Les pays de l'UE concernés n'étaient pas obligés de respecter cette directive européenne citée plus haut, s'ils justifiaient leur refus en réalisant des études d'impact. Chaque État membre a donc été invité à rendre son